



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

**Arrêté n°007/2023 - Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation
Rue de Bordevert au droit du château d'eau du 05 septembre 2022 au 25 août 2023**

LE MAIRE DE SAINT-GERVAIS

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise **ETANDEX – 19 rue de la Marebaudière – 35760 MONTGERMONT**,

Considérant que les travaux de réhabilitation du réservoir sur tour du château d'eau initialement prévus pour la période du 05 septembre au 31 décembre 2022 nécessitent une

prolongation de 8 mois, il convient de modifier la période réglementation temporaire de la circulation Rue de Bordevert au droit du Château d'eau.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1er de l'arrêté municipal n°187/2022 en date du 22 juillet 2022 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Du 05 septembre 2022 au 25 août 2023 inclus, la circulation Rue de Bordevert au droit du château d'eau – 85230 SAINT-GERVAIS – sera restreinte sur une voie et règlementée par panneaux B15 et C18 et l'accès aux piétons maintenu.

ARTICLE 2 : Il n'est procédé à aucune modification des autres articles contenus dans l'arrêté initial susmentionné.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la commune de **Saint-Gervais**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée.

A Saint-Gervais, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Richard SIGWALT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Sigwalt', is written over a faint circular official stamp. The signature is fluid and cursive.